

DÉLÉGUÉ(E) SOCIAL(E)

C'est d'abord un membre de notre section locale.

Son implication syndicale privilégie l'entraide avec les membres qui rencontrent des difficultés personnelles.

L'entraide se base sur l'écoute, en vue de référer les membres qui en expriment le besoin à des ressources syndicales, communautaires et professionnelles.

L'aide offerte porte sur des problèmes liés aux toxicomanies (alcool, drogues,...), au jeu compulsif, à la famille, à la santé mentale, à l'endettement et à bien d'autres situations que vivent nos membres. L'important pour les délégués sociaux et les déléguées sociales est de répondre aux besoins du milieu.

C'est un réseau sur lequel on peut compter dans notre milieu de vie; il contribue à l'amélioration de notre qualité de vie.

Le délégué social offre une aide d'égal à égal, volontaire et confidentielle.

Les délégués sociaux reçoivent une formation de base pour développer ses habilités d'écoute, connaître les ressources où référer les membres et faire de la prévention. Ils ont par la suite accès à des activités complémentaires de formation, des conférences annuelles et des journées de formation thématiques.

Pour rencontrer un(e) délégué(e) social(e) :

- prenez contact avec elle ou lui (voir liste régionale)
- avisez votre gestionnaire que vous devez rencontrer un(e) délégué(e)
- vous n'avez pas à dire les raisons de cette rencontre à votre gestionnaire
- rendez vous à votre rencontre
- inscrire le code de temps approprié à votre feuille de temps